



Communiqué aux membres de la CSP

Chers membres de la Confraternité Saint-Pierre,
Fraternelles salutations en saint Pierre !

Dans un mois, nous célébrerons le 25^{ème} anniversaire de la fondation de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre. La célébration de ce jubilé d'argent aura lieu principalement dans notre paroisse de Rome le 18 octobre 2013. Ce jour-là, avec notre Supérieur Général, avec les autres chapelains de la CSP et des membres de la CSP, je prierai pour vous tous, membres généreux répartis dans le monde entier et je vous invite à vous unir spirituellement à nous.

De façon à formaliser quelque peu cette appartenance à la CSP, suite au dernier Chapitre Général de la FSSP et par décision du Conseil Général, une cérémonie facultative aura lieu dans nos apostolats du monde entier pour les nouveaux membres de la Confraternité Saint-Pierre. Il convient de noter qu'aucun membre de la CSP n'est tenu d'assister à la cérémonie. Elle est donc facultative et réservée à ceux qui le souhaitent. Cette cérémonie aura lieu tous les dimanches suivant le 18 octobre. Au cours de cette cérémonie, les membres qui ont rejoint au cours de l'année écoulée, s'ils le souhaitent, réciteront la prière de la Confraternité, agenouillés à la table de communion, recevront une bénédiction et recevront leur certificat qui leur sera remis par le prêtre. Vous pourrez lire les indications et réponses aux questions ci-après pour de plus amples informations.

Très cordialement vôtre en saint Pierre.

Abbé de Malleray FSSP. Chapelain général CSP
Reading, Angleterre, 18 septembre 2013

Comment procéder :

Votre certificat d'inscription imprimé a dû vous être envoyé par la poste au cours des 12 derniers mois. Si votre date d'inscription était postérieure au 21 octobre 2012, il convient d'informer votre prêtre FSSP (de préférence avant le 10 octobre) de votre intention de participer à la cérémonie.

Apporter votre certificat d'origine à la messe du dimanche 20 octobre et remettez-le avant la messe (si ce n'est plus tôt) au prêtre de la FSSP.

A la fin de la messe et à l'invitation du prêtre :

1. avancez-vous et agenouillez-vous à la table de communion,
2. lisez à haute voix la prière de la Confraternité Saint-Pierre,
3. faites le signe de croix lors de la bénédiction du prêtre
4. recevez de ses mains votre certificat de membre,
5. retournez à votre place

Questions :

1. **Je suis membre de la Confraternité depuis plus d'un an : puis-je prendre part à la cérémonie ?** S'agissant de la première cérémonie de cette nature depuis la création

de la CSP, les membres de la CSP inscrits depuis plus d'un an sont invités à y participer à titre exceptionnel (s'ils le souhaitent) avec les nouveaux membres.

2. **Je suis un nouveau membre de la CSP mais n'assiste pas à la messe dans un apostolat de la FSSP, puis-je me rendre dans un de ces apostolats pour cette occasion ?** Oui, sous réserve d'en informer bien à l'avance le prêtre de la FSSP.
3. **Je suis un nouveau membre de la CSP mais n'assiste pas à la messe dans un apostolat de la FSSP, est-ce qu'un prêtre n'appartenant pas à la FSSP peut assurer cette cérémonie pour moi?** Vous pouvez réciter la prière de la CSP et recevoir la bénédiction n'importe où ou n'importe quand, mais la cérémonie doit avoir lieu le dimanche 20 octobre en présence d'un prêtre de la FSSP.
4. **Puis-je demander au prêtre de la FSSP de compléter la cérémonie par exemple : adoration du Saint Sacrement, hymne à saint-Pierre, réunion amicale ?** En fonction du nombre de membres de la CSP participant à la cérémonie et sous réserve de la disponibilité du prêtre ce dimanche, celui-ci peut prévoir des compléments à cette cérémonie du moment que les principes officiels sont respectés.
5. **Je suis un nouveau membre de la CSP mais la distance, des problèmes de santé ou autres empêchements ne me permettent pas d'assister à la cérémonie : mon inscription sera-t-elle annulée ou reportée ?** Assister à la cérémonie n'est pas une obligation. Vous êtes et restez membre depuis que vous avez reçu votre certificat par la poste. Bien que non présent, vous pouvez vous unir spirituellement aux autres nouveaux membres le dimanche 20 octobre.
6. **J'ai l'intention de rejoindre la CSP, mon inscription peut-elle intervenir le dimanche 20 octobre ?** A vérifier auprès de votre chapelain CSP pour savoir si le certificat d'inscription peut être prêt pour vous être remis le 20 octobre. Si oui, il convient d'informer le prêtre FSSP de votre participation à la cérémonie.
7. **J'aurai 14 ans le 20 octobre ou peu avant, mon inscription peut-elle prendre effet le 20 octobre ?** A vérifier auprès de votre chapelain CSP pour savoir si le certificat d'inscription peut être prêt pour vous être remis le 20 octobre. Si oui, il convient d'informer le prêtre FSSP de votre participation à la cérémonie.
8. **Où puis-je trouver la prière à lire au cours de la cérémonie ?** Prière d'apporter votre exemplaire à la cérémonie. Vous pouvez l'imprimer à partir du PDF [ici](#).
9. **Faut-il prévoir une préparation spirituelle ?** Une absolution sacramentelle peu avant et la communion à la messe précédant la cérémonie seraient souhaitables bien que non obligatoires.
10. **Des indulgences sont-elles accordées du fait de la participation à la cérémonie ?** Oui, une indulgence partielle vous est accordée (ainsi qu'aux autres membres de la CSP, même s'ils ne sont pas nouveaux) à cette occasion en vertu de votre participation à cette activité pieuse en tant que membre de la CSP. En outre, au cas où la date de votre inscription est la même que celle de la cérémonie, vous pouvez obtenir une indulgence plénière selon les conditions habituelles.

Site confraternité : <http://fssp.org/fr/confraternite.htm>
<http://www.confraternite.fr>